

■ Région

Auvergne

HYPOTHÈSES

→ CONSOMMATIONS RÉGIONALES

La région a consommé en énergie électrique environ 8 milliards de kilowattheures en 2002. Le Puy-de-Dôme représente près de la moitié du total, l'Allier un peu plus de 25 %, tandis que la Haute-Loire et le Cantal se partagent les 25 % restants. La croissance interannuelle en énergie, corrigée des variations saisonnières, a été de 2,57 % de 1990 à 1999, contre 2,40 % pour la France. La région se caractérise par une dynamique plus importante du secteur industriel que la moyenne nationale (augmentation de 2,61 % en moyenne annuelle de la consommation en énergie électrique du secteur de 1990 à 1999, contre 1,60 % pour la France).

Les prévisions pour la décennie à venir sont inférieures aux prévisions nationales (de 2000 à 2005 : 1,37 % ; de 2005 à 2010 : 1,11 % contre 1,20 % France).

→ PRODUCTIONS RÉGIONALES

La région a produit 1,8 milliard kilowattheures en 2002, dont 90 % d'origine hydraulique. Elle est donc fortement importatrice. La production hydraulique représente 2,7 % de la production hydraulique nationale, et provient principalement du Cantal.

Les prévisions d'évolution concernent essentiellement la production d'origine éolienne, pour laquelle 200 MW sont considérés sur la région, en cohérence avec l'arrêté sur la Programmation pluriannuelle des investissements de production du 7 mars 2003.



CONTRAINTES OBSERVÉES SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Dans l'ensemble, la région Auvergne est dotée d'un réseau de transport d'électricité adapté et pérenne. Cependant, certains points sont à surveiller, notamment concernant l'implantation des projets éoliens qui peuvent avoir un impact très important sur le réseau de transport.

La sécurité d'alimentation

Au nord de Thiers (Puy-de-Dôme), la qualité de fourniture du réseau de transport s'avère médiocre, notamment du point de vue des coupures longues. Le réseau est en cours de réadaptation, afin de résoudre ces problèmes.

En situation de défaillance (perte d'ouvrage de transport), les zones Ambert – Dore (Puy-de-Dôme) et Brioude – Langeac (Haute-Loire) peuvent d'ores et déjà connaître des difficultés d'alimentation, en raison des faibles capacités des lignes alimentant ces zones. Cependant, aucune évolution du réseau n'est justifiée dans les cinq années à venir pour lever ces contraintes.

À plus long terme, en cas d'incident, le réseau de transport atteint ses limites pour alimenter les agglomérations de Clermont-Ferrand et du Puy-en-Velay.

Le raccordement des clients

Montluçon (Allier), après une période économiquement délicate, doit connaître une redynamisation (extension de la ZI Pasquis, construction du Parc des sports...) d'ici à 2005.

De plus, le distributeur rencontre des difficultés pour secourir les clients industriels de cette zone. La création d'un poste source s'avère donc nécessaire afin d'accompagner au mieux cette dynamique de croissance.

La performance technique et économique

En période de forte hydraulité, les axes 225 kV situés pour partie en Ardèche et pour partie en Haute-Loire sont exploités dès aujourd'hui à la limite de leur capacité. Pour autant, à ce jour, les études menées n'ont pas justifié d'évolution de réseau d'un point de vue technico-économique.

La problématique éolienne

La moitié sud de la région Auvergne (sud du Puy-de-Dôme, Haute-Loire et est du Cantal essentiellement) est concernée par de nombreux projets éoliens. L'implantation de ces projets a un impact fort sur le réseau de transport en Haute-Loire et dans le Cantal notamment.

On retiendra qu'actuellement, environ 110 MW sont raccordables en Auvergne sans renforcement du réseau (70 MW en Haute-Loire et 40 MW dans le Puy-de-Dôme). Au-delà de ce seuil, le réseau de transport d'électricité ne peut assurer l'évacuation de ces productions en toutes circonstances.

Localement, l'implantation de fermes éoliennes peut aggraver des contraintes existantes (notamment dans les zones déjà excédentaires en production).

Le maintien en conditions opérationnelles (MCO)

Une partie du réseau 63 kV du nord-est de l'Allier sera réaménagée prochainement (entre les postes de Dompierre, Donjon, Séminaire et Varennes).

Dans le Puy-de-Dôme, deux liaisons 63 kV sont concernées par ce type de contrainte : d'une part, la liaison Enval – Saint-Sauves pour laquelle des études sont en cours ; d'autre part, la liaison Ancizes – Volvic qui va être reconstruite en technique 225 kV.

■ Région

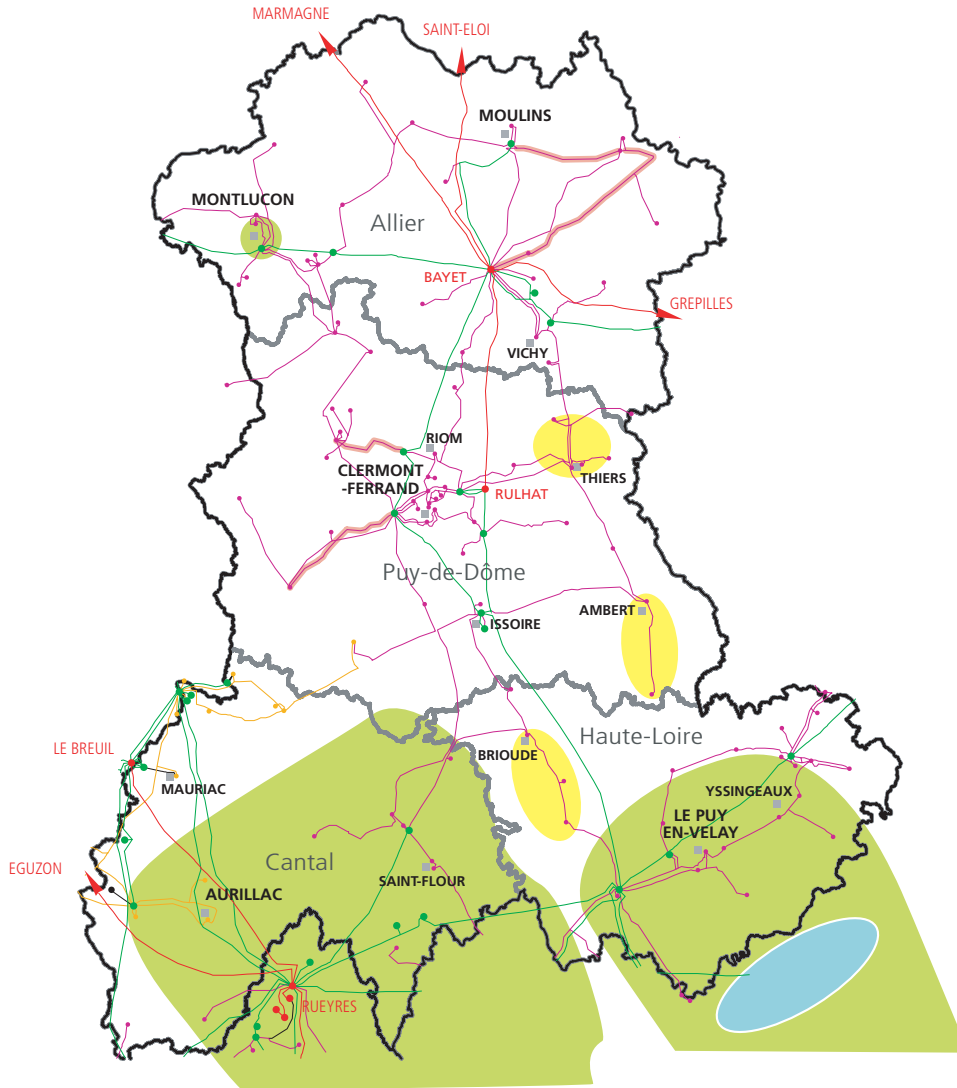
Auvergne

PROJETS EN COURS DE CONCERTATION OU D'INSTRUCTION RÉGLEMENTAIRE

TYPE	DÉPARTEMENT	PROJET EN COURS
Sécurité alimentation	Puy-de-Dôme	Suppression de points triples sur les liaisons 63 kV entre Saint-Yorre, Puy-Guillaume, Le Limouzat, Celles, Thiers et La Vernelle
Raccordement client	Allier	Création du poste source Saint-Jacques
MCO	Allier	Réaménagement du réseau 63 kV entre les postes de Dompierre, Donjon, Séminaire et Varennes
MCO	Puy-de-Dôme	Reconstruction en technique 225 kV de la ligne Ancizes – Volvic



■ RÉGION AUVERGNE



ZONES DE FRAGILITÉS ÉLECTRIQUES AYANT POUR ORIGINE		POSTES ET LIAISONS	
	la sécurité d'alimentation		400 kV
	le maintien en condition opérationnelle		225 kV
	le raccordement client		150 kV
	la performance technique et Économique du système		90 kV
			63 kV
			< 63 kV

